

## **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'oeuvres graphiques de Charles NATOIRE «La Prédication de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux» et de Marc DESGRANDCHAMPS «Sans titre» - Demandes de subventions et réaffectations**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie se propose d'acquérir deux oeuvres graphiques :

### **I - Dessin de Charles Joseph NATOIRE (1700-1777) «Prédication de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux»**

La collection du cabinet de dessins du musée, bien connue des spécialistes du monde entier, est un point fort des collections bisontines : riche de 5 500 feuilles européennes de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, l'ensemble a un niveau de qualité élevé qui lui confère une réputation prestigieuse.

L'oeuvre dessinée de Charles Natoire est particulièrement appréciée. Ses talents sont reconnus dès ses débuts à l'Académie de France à Rome et Mariette a recherché ses dessins.

La Prédication de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux, feuille de belle qualité, représente la dernière phase préparatoire à une importante peinture conservée à la Cathédrale Saint-Jean à Besançon. Le tableau avait été commandé lorsqu'il fallut décorer l'abside Ouest, reconstruite après l'écroulement du clocher en 1729. Le chapitre, dans l'intention de doter l'édifice d'un ensemble décoratif prestigieux, fit appel à des artistes de grand renom. C'est ainsi que Charles-Joseph Natoire réalisa, entre autres, la Prédication des saints Ferréol et Ferjeux, livrée en 1755. L'artiste, fort connu, se trouvait alors à Rome où il dirigeait l'Académie de France. Il eut plus tard l'occasion d'y accueillir parmi les pensionnaires Pierre-Adrien Pâris, qui légua à la Bibliothèque de la Ville ses collections où figure un dessin de Natoire, conservé au musée.

Pour sa qualité mais aussi pour son intérêt en tant qu'oeuvre préparatoire au tableau de la Cathédrale Saint-Jean, le dessin de Charles Natoire complète et enrichit le patrimoine de la Ville.

#### **Financement**

Achat d'un montant de 30 000 €

Participation des Amis des Musées et de la Bibliothèque : 5 000 €

Participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) : 20 000 €

Ville de Besançon : 5 000 €

### **II - Gouache de Marc DESGRANDCHAMPS (né à Sallanches en 1960) «Sans titre (n° 5) - 2004 - Gouache**

La collection George et Adèle Besson réunit des oeuvres graphiques d'artistes qui ont essentiellement travaillé dans la suite de l'impressionnisme et qui ont participé à la naissance de la modernité. Cette collection doit être complétée par des oeuvres représentatives de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et début du XXI<sup>ème</sup> siècle, enrichissement qui est amorcé par l'entrée récente d'un ensemble de dessins et lithographies de Charles Lapicque et de neuf collages de Claude Pélieu.

Marc Desgrandchamps est un artiste dit «néo-classique». Il «travaille avec les restes» de la peinture et d'une représentation du monde, de sa figuration. La figure est donc conservée, maintenue mais sapée, attaquée dans sa chair même, dans la matière picturale extrêmement diluée.

Ses oeuvres font référence à Beckmann, le peintre expressionniste allemand du début du XX<sup>ème</sup> siècle, par la présence très forte de la figure dans une forme de monumentalité. Dans «Sans titre, n° 5» deux blocs, sorte de silhouettes massives évoquent également des morceaux de falaises rocheuses. Marc Desgrandchamps ne traite ici qu'avec des éléments du paysage. On peut y voir une manière de «rejouer» la peinture de Courbet et sa fascination pour le rendu de la matière. Cette acquisition s'inscrit aussi dans la perspective d'une exposition sur la postérité de Gustave Courbet.

### **Financement**

Achat d'un montant de 4 000 €

Participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) de 2 000 €

Ville de Besançon : 2 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de ces acquisitions,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de 20 000 € (10 000 € participation État et 10 000 € participation Région) et de 2 000 € (1 249 € participation de l'Etat ; 751 € participation de la Région) du Fonds Régional d'Acquisition des Musées,

- autoriser l'inscription en recettes à réception des notifications attributives de chaque subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 13.322/1321.509 CS 52000 et 13.322/1322.509 CS 52000 et à les réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.322.2161.509 CS 52000,

- autoriser M. le Maire à encaisser la participation des Amis des Musées et de la Bibliothèque d'un montant de 5 000 € en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant sur l'imputation 13.322/1328.509 CS 52000 et à la réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.322.2161.509 CS 52000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.*